

COMMUNIQUÉ

Plaintes du SLS contre les «Médecins de Plateau»

Paris, le 15 octobre 2023

Les 9 Bonimenteurs

Médecins Influenceurs : Quid de l'abus de crédulité publique ?



“Médecins de plateau” : en lisant ces trois mots, quelques **figures de la médecine médiatique et leurs déclarations notoires** nous viennent immédiatement à l’esprit.

Depuis le début de la “crise COVID19”, ces médecins se sont exprimés sur l’épidémie et sur les mesures prises par les autorités **comme des experts du sujet**.

Leurs interventions quotidiennes sur les plateaux de télévision et sur les ondes radio de très grande écoute ont eu une **influence considérable sur le public, en générant une peur injustifiée qui a incité un grand nombre de Français à se vacciner, eux et leur famille, avec un produit expérimental**.

Gravité du virus, efficacité des traitements contre le COVID, port du masque, distanciation sociale, confinements, pass, “vaccin”, effets indésirables...

Les “médecins de plateau” ont donné leur avis sur tout, parfois sans compétence légitime, le plus souvent en omettant de respecter leurs devoirs déontologiques.

Peut-on encore parler de consentement libre et éclairé sans un débat public loyal ?

Le **Syndicat Liberté Santé**, fondé en 2021 pour défendre les professionnels de la santé face aux abus dans la gestion de la “crise sanitaire”, **saisit les juridictions compétentes des manquements de neuf “médecins de plateau”** qui se sont illustrés ces trois dernières années par un **mépris total de leurs obligations déontologiques lors de leurs interventions dans les médias**.

Le Syndicat Liberté Santé

« Vous soutenir, vous défendre, nous rassembler »

Rejoignez-nous : <https://bit.ly/AdhésionSLS>

Faire un don : <https://bit.ly/DonSoutienSLS>